



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-43710>

Département(s) de publication : **87**

Annonce n° **25-43710**

Fournitures

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 24-140918

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Ville De Limoges

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 21870850100018

Ville : LIMOGES CEDEX 1

Code postal : 87031

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 87

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : FOURNITURE DE TUTEURS ET ACCESSOIRES DE PLANTATION D'ARBRES

Acquisition de tuteurs et accessoires pour la plantation d'arbres dans les espaces verts de la ville de Limoges

Code CPV principal - Descripteur principal : 16160000

Type de marché : Fournitures

Description succincte du marché : La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique. L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6 à 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande et à la conclusion de marchés subséquents

Critères d'attribution : énoncé dans le Rc

Section 4 - Attribution du marché

Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :

Date d'attribution : 10/03/25 Marché n° : V4m537 Comptoir De Produits Agricoles, Av Benoit Frachon, 24330 Boulazac Isle Manoire Montant indéfini Renseignements complémentaires : Durée du contrat L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 1 an à compter de la date de notification du contrat. Reconduction L'accord-cadre est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de

périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 1 an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 4 ans

Date d'envoi du présent avis à la publication : 16/04/2025